

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement du Bassin de Pompey

Atelier thématique – Environnement
18 Janvier 2017

Bassin de
Pompey
Communauté de communes



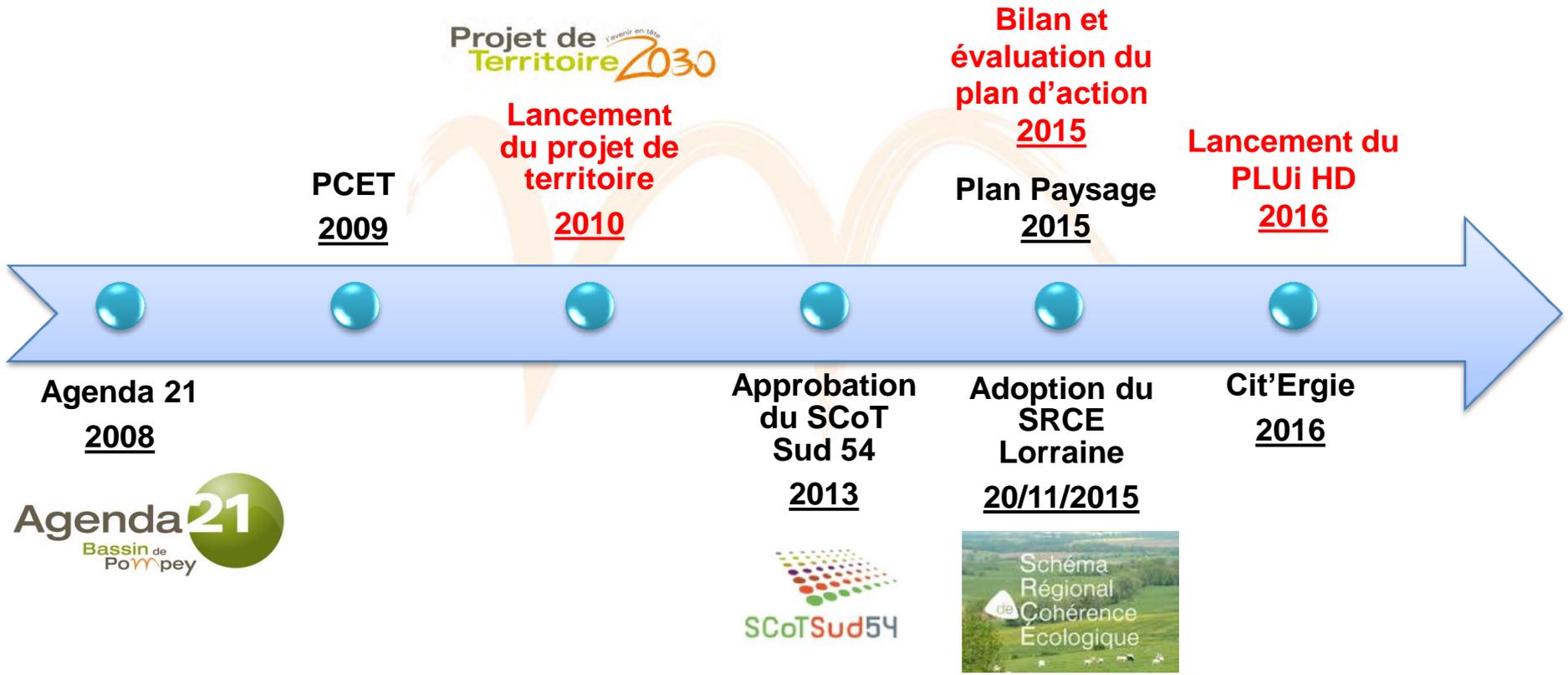
C'est **ma vie**, c'est mon **territoire** !

SOMMAIRE

1. Le projet de territoire
2. L'état actuel
3. Les pistes de réflexion
4. Recueil d'avis
5. Réflexion partagée
6. Conclusion

LE PROJET DE TERRITOIRE

LA TEMPORALITÉ



PLANNING D'ELABORATION DU PLUI HD

Phase 1 :
Octobre à Mars
2017

DIAGNOSTIC

Phase 2 :
Janvier à mai
2017

*PADD et
Orientations
stratégiques
Habitat*

Phase 3 :
Avril 2017 à juin
2018

*Traduction
règlementaire et
programme d'actions
(OAP et POA)*

Phase 4 :
juillet 2018 à juin
2019

*Finalisation, arrêt
et Approbation du
PLUi-HD*

**Mars 2017 : Débat
des orientations du
PADD**



- Ateliers DIAG/PADD**
- Déplacement/Mobilité
 - Economie
 - Environnement
 - Attractivité résidentielle

**Définir une stratégie de
développement et d'aménagement
durables**

*Objectifs
horizon 2030 :
3000 habitants
nouveaux
1200 emplois
créés*

Enjeu n°1

Renforcer les fonctions de pôle urbain d'équilibre dans le Scot Sud Meurthe & Moselle au sein du Pays du Val de Lorraine

⇒ **Asseoir la dynamique économique endogène du bassin et amplifier sa diversité et sa mutabilité (équilibre entre la sphère de l'économie du bien être et des loisirs et la sphère de l'économie productive)**

Enjeu n°4

Déployer la démarche d'excellence territoriale au service du cadre de vie et d'une offre de services équitable et de qualité

⇒ **Lutter contre le changement climatique**

⇒ **Agir pour la préservation et la gestion des ressources du territoire**

Enjeu n°6 :

Offrir une image durable renouvelée et rayonnante du Territoire et asseoir sa gouvernance

⇒ **Valoriser les richesses naturelles remarquables : la Moselle, trames vertes, ...**

Fonder une nouvelle urbanité durable : Développer les réflexions à l'échelle intercommunale sur les stratégies de développement urbain et sur la préservation des ressources et de l'environnement, en lien avec l'Agenda 21.

Valoriser ses atouts naturels et renforcer la singularité territoriale : Celle-ci se définit en particuliers par les richesses naturelles du territoire : eaux et forêts en premier lieu. Il s'agit donc de définir une politique d'aménagement des « Trames vertes et bleues ».

Attractivité résidentielle :

Elaboration d'une stratégie de développement du tourisme et des loisirs.

- Réalisé
- À poursuivre
- Non réalisé

2015

Évaluation du plan d'action

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

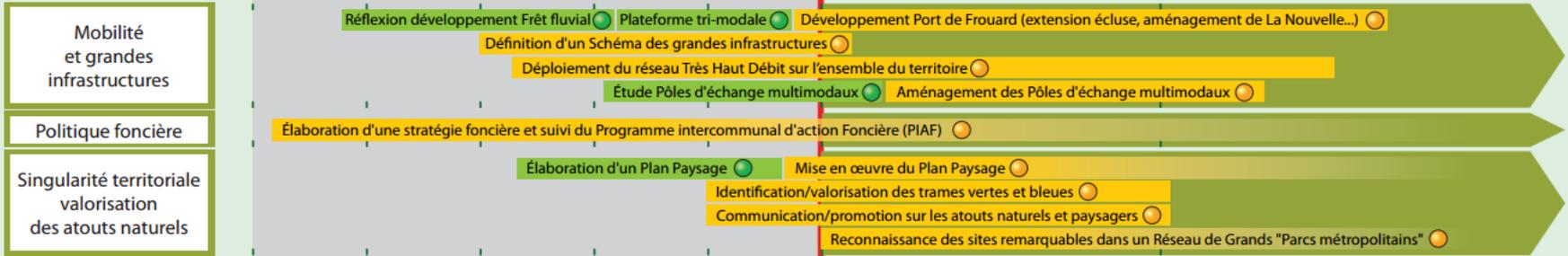
COURT TERME

MOYEN TERME

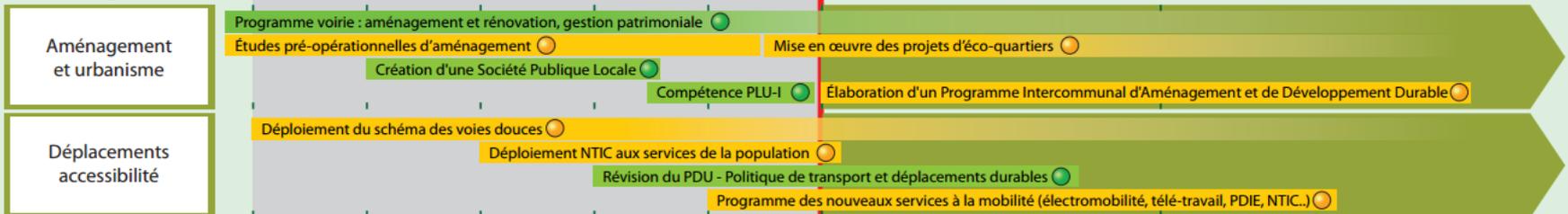
LONG TERME

2010 2011 2012 2013 2014 2015 2020 2030

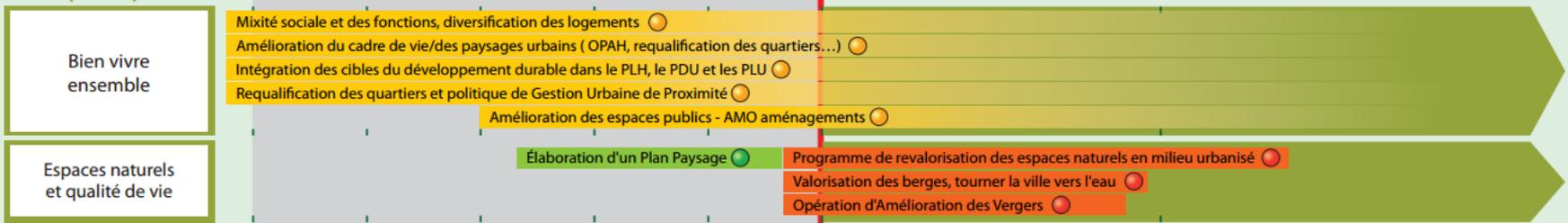
Développer les fonctions de pôle urbain d'équilibre



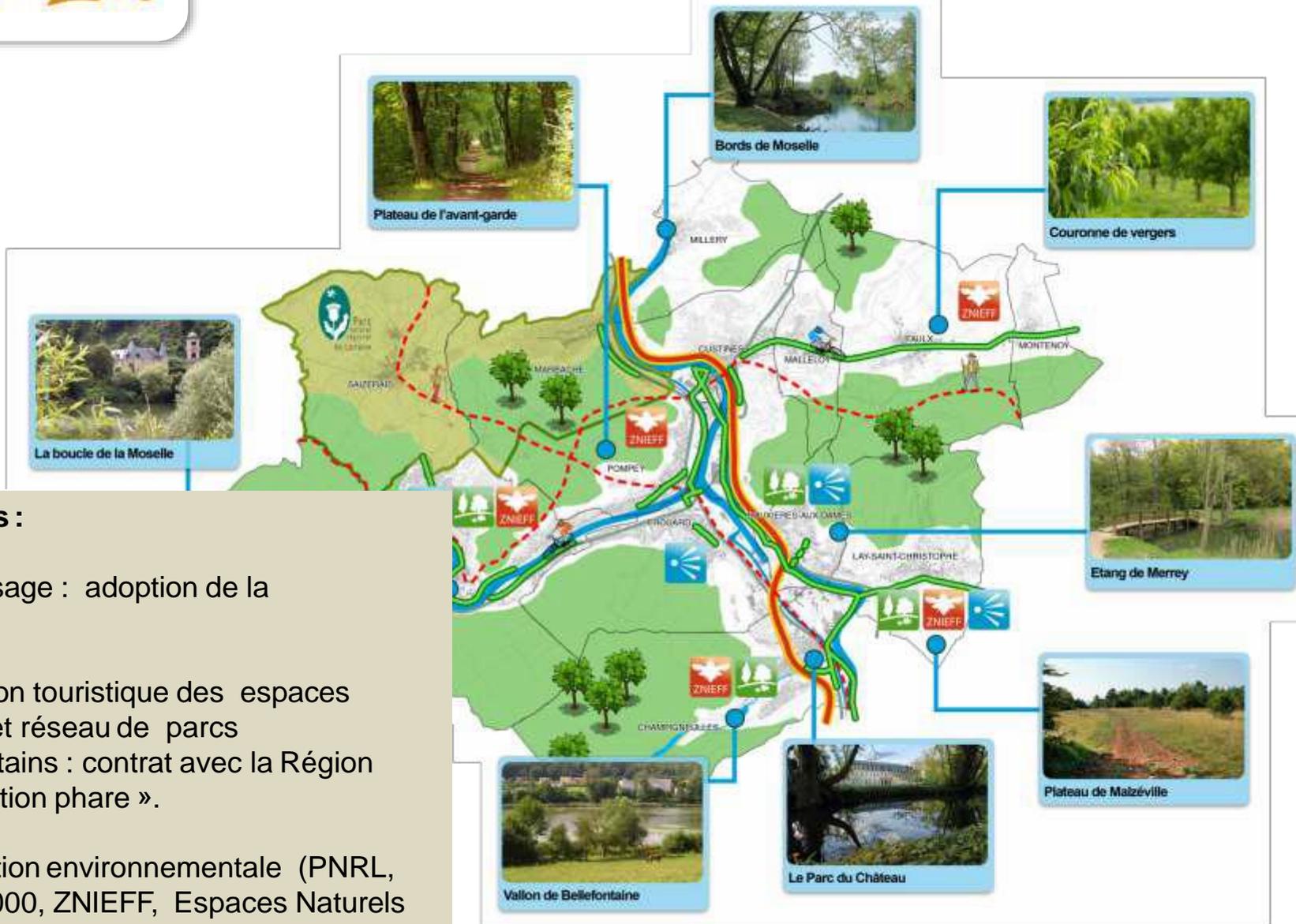
Aménager le Bassin de Pompey...



...au plus près des habitants



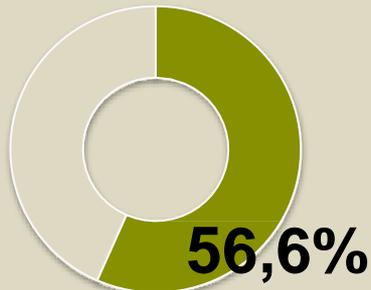
Grands paysages et espaces remarquables



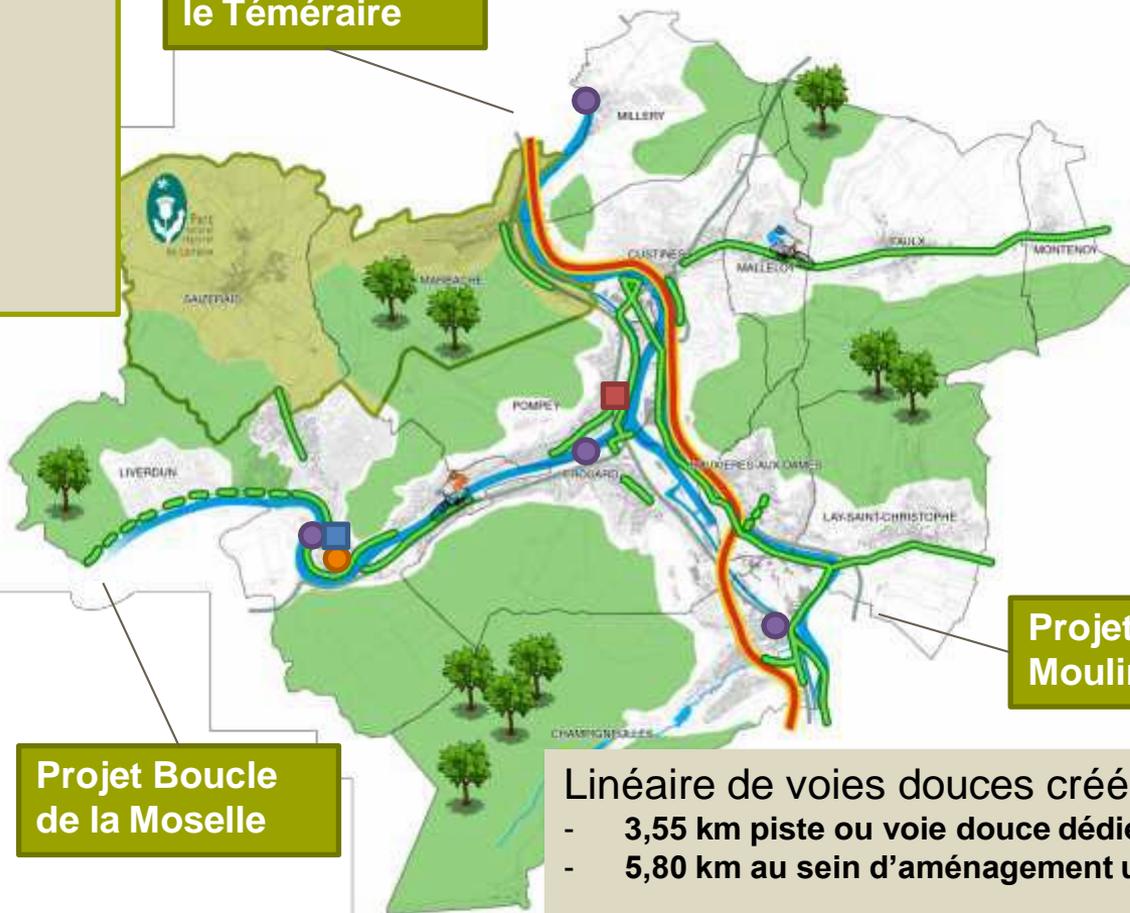
Perspectives :

- Plan paysage : adoption de la charte.
- Valorisation touristique des espaces naturels et réseau de parcs métropolitains : contrat avec la Région « Destination phare ».
- Préservation environnementale (PNRL, Natura 2000, ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles).

Réalisation du SDAVD (2005-2015)
25,6 km sur 45,2 km soit :



**Projet Charles
le Téméraire**



**Projet
Moulin noir**

**Projet Boucle
de la Moselle**

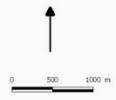
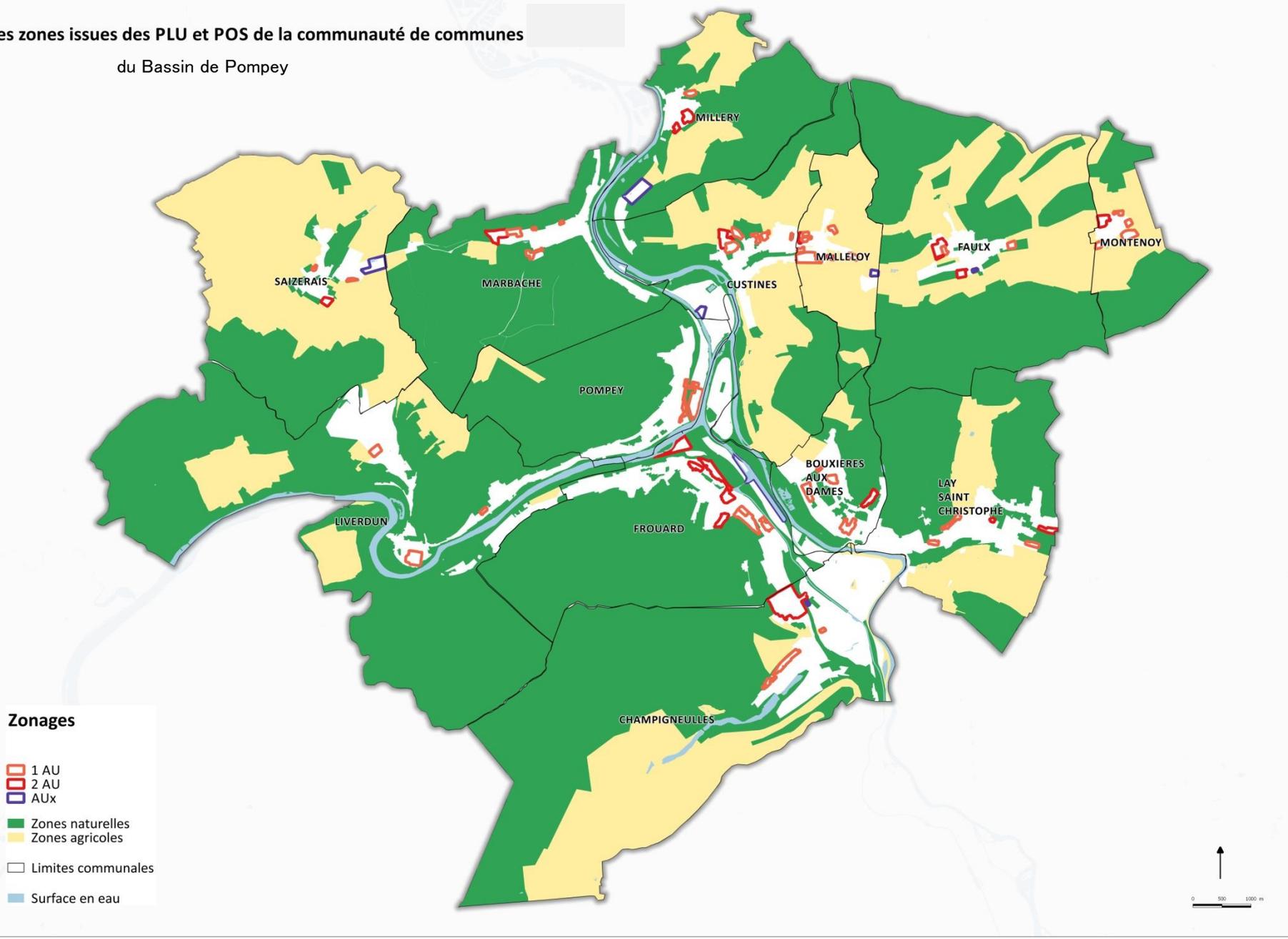
Linéaire de voies douces créées : **9,35 km**
 - 3,55 km piste ou voie douce dédiée
 - 5,80 km au sein d'aménagement urbain

Pour un investissement de : **1,218 M€**
 - 463 000 € piste ou voie douce dédiée
 - 755 000 € au sein d'aménagement urbain *
 * (compris dans le financement du programme d'aménagement)

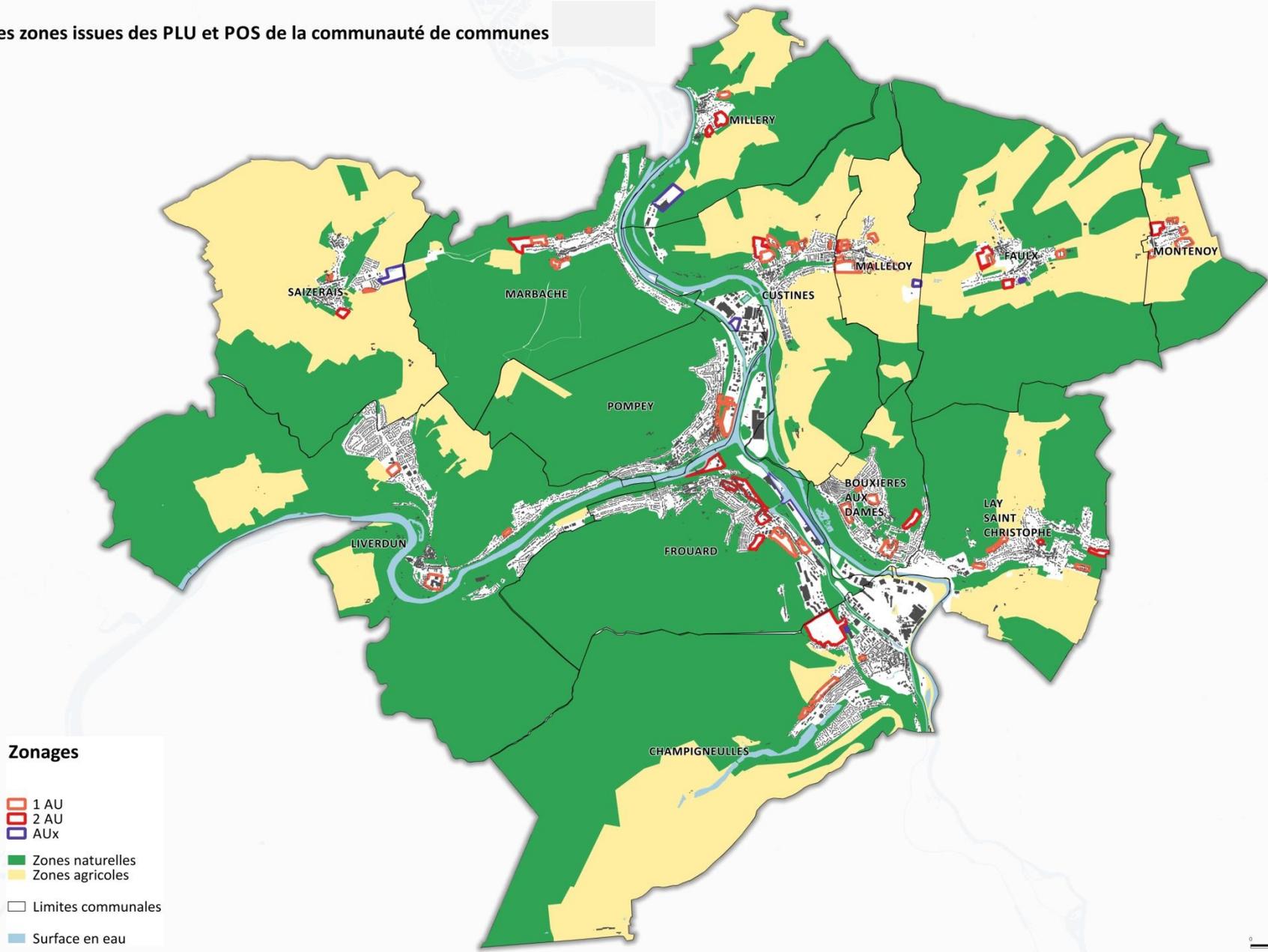
- Communauté de Communes du Bassin de Pompey
- Point d'accueil touristique
- Camping
- Haltes fluviales
- Forêts
- Parc Naturel Régional de Lorraine
- Chemins de Grandes Randonnées
- Voies vertes

L'ÉTAT ACTUEL

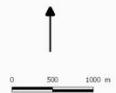
Les zones issues des PLU et POS de la communauté de communes
du Bassin de Pompey



Les zones issues des PLU et POS de la communauté de communes



- Zonages**
- 1 AU
 - 2 AU
 - AUx
 - Zones naturelles
 - Zones agricoles
 - Limites communales
 - Surface en eau



SYNTHESE DES ENTRETIENS

- Un territoire vert, de forêts, de vallées et d'eau :
Moins de 20% du territoire est artificialisé.

- Sites, milieux et paysages naturels remarquables :

➤ **Forêt de Haye**

➤ **ENS, APB et site N2000**

- 70 kms de **berges** à reconquérir

- Des coteaux qui constituent une limite physique à la ville avec une **disparition des zones de transition (lisières)**

- **De nombreux vergers** avec un zonage Nv => sans action de valorisation

- **Ressource en eau potable** en quantité suffisante et de qualité (nombreuses sources et captages d'eau potable avec zonage Np) pour les habitants / Des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises
=> une rationalisation de fonctionnement et de gestion du système d'alimentation en eau potable à rechercher

- **Vallée de la Mauchère :**

Zones humides en tête de bassin versant dont le rôle est primordial dans le fonctionnement du cycle de l'eau => Étude de restauration et de renaturation du ruisseau de la Mauchère en cours depuis 2014

- **Bras mort** de la Moselle à Liverdun

- **1^{ière} collectivité** du Grand Est labellisé **Cit'ergie**



LES PISTES DE RÉFLEXION



REFLEXION SUR LA DECLINAISON DE LA TRAME VERTE ET BLEUE AU SEIN DU BASSIN DE POMPEY

Des espaces de déplacements : support de déplacements fonctionnels en modes doux, espaces privilégiés pour les déplacements de loisirs, ...

L'opportunité d'identifier des espaces naturels et trames vertes urbaines, avec un questionnement sur leur fonctionnalité et la sécurisation foncière;

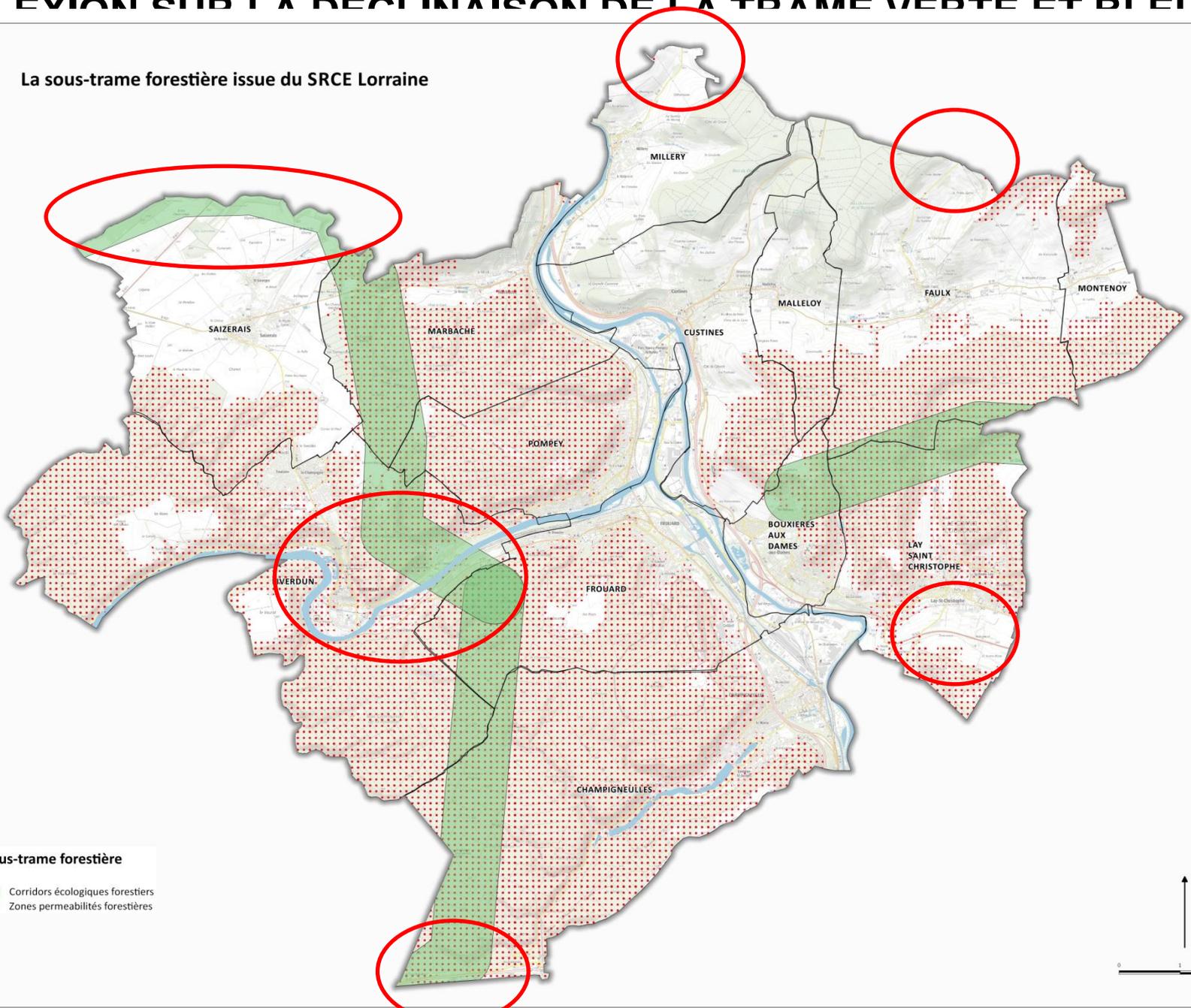
Développer le potentiel économique des espaces de loisirs (pratique sportive, culturelle, tourisme) ou des activités économiques rurales : exploitations forestières, agriculture.



Clôture intégrant un passage à hérisson (Photo www.noblet.me)



La sous-trame forestière issue du SRCE Lorraine



Sous-trame forestière

- Corridors écologiques forestiers
- Zones perméabilités forestières



REFLEXION SUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Quelles formes de Nature dans la ville ?



Cour d'immeubles au sein du quartier La Courrouze à Rennes



Murs végétalisés dans un bâtiment des Docks de Ris-Orangis à Ris-Orangis



Nichoirs intégrés dans un bâtiment dans le quartier de la Barberie

Source : CEREMA

⇒ Favoriser les aménagements qui participent au lien entre habitants et Nature

Quels sont les espaces de nature en ville ou proches de la ville à conforter ?



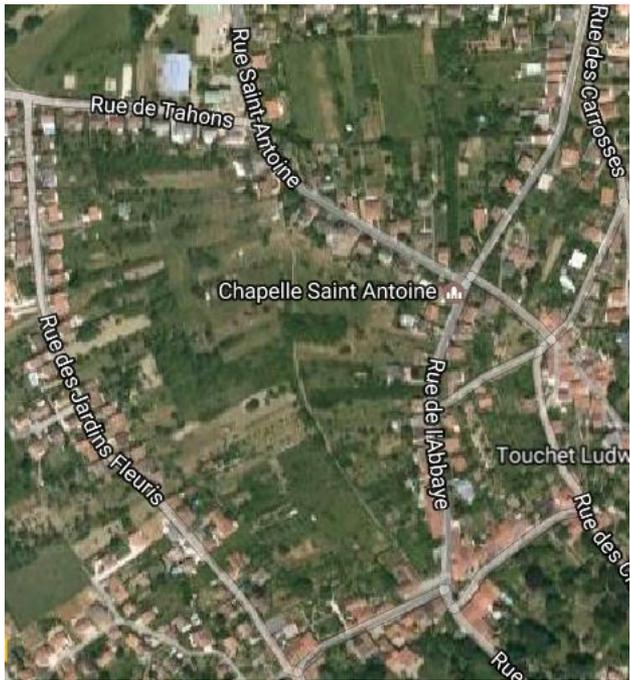
Jardins familiaux collectifs de Champigneulle

⇒ Offrir des lieux récréatifs et générateurs de lien social

REFLEXION SUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Comment et où mobiliser les interstices et espaces vides de construction ?

⇒ Restaurer des milieux propices au développement d'écosystèmes et faciliter l'accès



Exemple de Bouxières-aux-Dames



LE TRAITEMENT DES LISIERES FORESTIERES

Comment reconquérir l'espace d'interface entre ville et forêt ?

Forêt / Logements individuels



Enfrichement
Montée de l'urbanisation
⇒ Disparition des espaces de transition entre la ville et la forêt avec une confrontation « brutale »

Forêt / Espace agricole

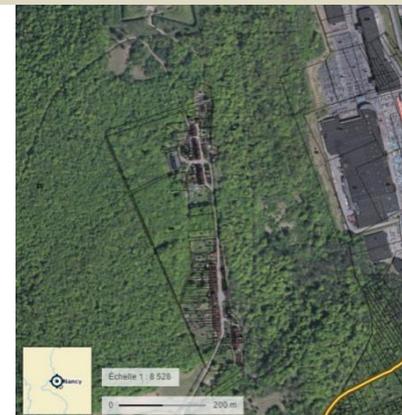
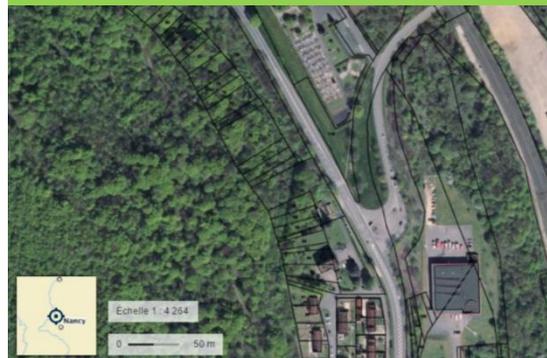


Forêt / Zone d'activités



Ré-appropriation de cette interface nécessaire

Forêt / Route



LE TRAITEMENT DES LISIERES FORESTIERES

Comment reconquérir l'espace d'interface entre ville et forêt ?



Exemple de Frouard

REFLEXION SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Comment adapter la gestion de l'eau aux exigences géomorphologiques du territoire ?

Quelles solutions pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable ?

Les objectifs liés à l'urbanisme concernent notamment :

- la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable,
- la gestion quantitative de la ressource,
- la maîtrise des rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les exutoires naturels.

=> Le programme de travaux des différentes stations d'épuration peut conditionner dans certains cas les possibilités de développement des communes concernées.



REFLEXION SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Quels choix en matière d'énergie ?

Le solaire photovoltaïque en priorité ?

Un premier appoint à rechercher dans la géothermie

L'hydroélectricité et l'éolien ...

⇒ Une sobriété énergétique mise en œuvre dès la conception des infrastructures et des bâtiments.

Obstacle économique : - le solaire et l'éolien n'ont pas encore décollé à l'échelle mondiale (2% de la production énergétique totale en 2015),
- la géothermie n'a pas démontré sa rentabilité ...

D'autres solutions sont possibles : Méthanisation

Exemple d'engagement et de réalisation :

Plusieurs projets de Chaufferie à bois

Réseau de géothermie pour les bâtiments isolés du CLSH sur le plateau de l'avant-garde à Pompey

Développement de la filière bois-énergie



Filière bois énergie

- 800 m³ produit en 2015 pour le chauffage de l'EMI et du Pôle Delta.
- Construction plateforme bois énergie : 570 000 €
- 4 personnes en insertion de décembre à mars et 1 encadrant technique.

RECUEIL D'AVIS AUTOUR DE GRANDES AFFIRMATIONS

Sur la prise en compte de l'environnement dans le PADD intercommunal

Le niveau intercommunal est le plus pertinent pour appréhender les enjeux territoriaux



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

L'atout principal du Bassin de Pompey repose dans la proximité avec la Nature



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

Le projet doit conduire à améliorer les connexions entre les espaces naturels et les espaces habités



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

Accroître l'attractivité du territoire passe en priorité par la mise en valeur des paysages et du patrimoine local



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

La richesse patrimoniale du Bassin de Pompey repose sur son bâti historique, témoignage d'une activité humaine passée qu'il faut conserver



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

Le PADD doit préconiser un mode de développement basé en priorité sur le comblement des dents creuses



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

Le PADD doit d'abord mobiliser les interstices urbains pour constituer une trame verte urbaine



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

Le renouvellement urbain passe par une aération du tissu urbain et un maillage des espaces



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

La nature doit être un élément structurant de la programmation urbaine au même titre que d'autres enjeux : production de logements et d'équipements publics, développement de commerces, mobilité, ...



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

La nature en ville doit avant tout être présente dans les « espaces verts » et les parcs urbains.



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

Le Bassin de Pompey doit avoir une position anticipatrice sur la question de l'énergie et la durabilité des ressources du territoire



D'accord



Pas d'accord



Mitigé



Je ne me prononce pas

RÉFLEXION PARTAGÉE

LA DÉFINITION DE GRANDES ORIENTATIONS

Par deux, vous complétez la phrase :
(sur le papier blanc)

« Pour créer les conditions d'un développement responsable, il faut ... »

LA DÉFINITION DE GRANDES ORIENTATIONS

Par quatre, vous complétez la phrase :
(sur le papier **jaune**)

« Pour créer les conditions d'un développement responsable, il faut ... »

LA DÉFINITION DE GRANDES ORIENTATIONS

Par huit, vous complétez la phrase :
(sur le papier **vert**)

« Pour créer les conditions d'un développement responsable, il faut ... »

LA DÉFINITION DE GRANDES ORIENTATIONS

« *Pour créer les conditions d'un développement responsable, il faut ...* »

propositions

Par deux, vous complétez la phrase :
(sur le papier blanc)

« Pour que le paysage devienne un élément fédérateur du projet de territoire, il faut ... »

Par quatre, vous complétez la phrase :
(sur le papier **jaune**)

« Pour que le paysage devienne un élément fédérateur du projet de territoire, il faut ... »

LA DÉFINITION DE GRANDES ORIENTATIONS

Par huit, vous complétez la phrase :
(sur le papier **vert**)

« Pour que le paysage devienne un élément fédérateur du projet de territoire, il faut ... »

LA DÉFINITION DE GRANDES ORIENTATIONS

« Pour que le paysage devienne un élément fédérateur du projet de territoire, il faut ... »

*Affiner la cartographie – Définir un « fil rouge »
Communiquer et associer la population et les associations (exemple des
« croqueurs de Pommes »)
Identifier les éléments remarquables du paysage dont le bâti*

*Une seule et même commune à terme : élément vraiment fédérateur – Pas
partagé par tous (identité propre à chaque commune)*

*Intégrer et valoriser le passé industriel – Importance du traitement des
« anciens quartiers » historique*

Dégagement des perspectives – Attention aux hauteurs des constructions

Trouver des aspects innovants

Merci de votre participation